

## Thème : Actualité du droit des affaires

**Date :** Vendredi 23 septembre 2022 de 9h30 à 17h

**Lieu :** Angers

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- *Faire apparaître les principales innovations apportées au droit antérieur*
- *Présenter la nouvelle procédure de sauvegarde accélérée*
- *Décrypter l'ordonnance pour en mesurer la portée*
- *Appréhender les enjeux pratiques de la réforme*
- *Sécuriser les opérations en cours*
- *Anticiper les risques dans la rédaction des nouveaux contrats*

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- 1. La réforme du droit des sûretés et des procédures collectives**
- 2. La réforme du statut de l'entrepreneur individuel**
- 3. L'actualité des contrats d'affaires**

➤ **Moyens pédagogiques :** Support comprenant les textes nouveaux et la principale jurisprudence relative aux sûretés

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Monsieur Dominique LEGEAIS, Professeur à l'Université de Paris.

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.